



## « CE QUE NOUS VOULONS DIRE AU MONDE, AVEC NOS SMARTPHONES »

**Prix Herman Houtman 2024 pour des courts-métrages réalisés collectivement par des enfants et/ou des adolescents<sup>1</sup>**

### APPEL À CANDIDATURES



#### CONTEXTE

En 2024, le Fonds Houtman célèbre 35 années d'action au bénéfice de l'enfance en difficulté en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un anniversaire qu'il partage avec la Convention relative aux droits de l'enfant. Il souhaite à cette occasion proposer un Prix au plus proche des pré-

occupations des enfants et des adolescents, un Prix qui leur donne la parole.

Ce Prix sera remis lors d'une cérémonie organisée dans le courant du deuxième trimestre 2025.

#### APPEL À COURTS-MÉTRAGES/ORIENTATION DES PRIX 2024

A l'occasion de cet anniversaire, le Fonds Houtman récompensera un ou plusieurs courts-métrages.

Ces courts-métrages seront réalisés directement par des groupes d'enfants et/ou d'adolescents, soutenus dans le

cadre de leur démarche par des acteurs de terrain<sup>2</sup>. Le sujet, « Ce que nous voulons dire au monde, avec nos smartphones », vaste, leur permettra d'exprimer leur vision du monde et de transmettre les messages qui comptent pour eux.

1. Tranche d'âge : fréquentant l'enseignement primaire ou secondaire.

2. Maisons et centres de jeunes, AMO, milieux extrascolaires, associations d'éducation permanente, centres et autres lieux culturels, maisons de quartier, organisations de jeunesse, conseils communaux d'enfants et de jeunes... liste non exhaustive.

---

## CRITÈRES DE SÉLECTION

---

- Les courts-métrages récompensés devront être réalisés collectivement par des enfants et/ou des adolescents, **EXCLUSIVEMENT avec leur smartphone**, sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Ils devront être réalisés entre février 2024, moment de lancement de cet appel, et le lundi 4 novembre 2024.
- Le caractère accessible de la démarche et du processus de création sera également favorisé.
- Tout genre cinématographique est le bienvenu, ainsi que tout sujet. Place à la créativité, à l'expression et à l'imagination ! *Exemples : comédie, sketch, parodie, thriller, policier, drame, ou encore documentaire sur un sujet de société...*
- Concrètement, le montant de chaque Prix sera versé à une équipe d'acteurs de terrain, ou à une personne morale<sup>3</sup>, basée en Fédération Wallonie-Bruxelles, équipe ou personne morale ayant soutenu les enfants et/ou les adolescents dans leur démarche et portant le projet devant le Fonds avec eux.
- Les réalisations devront prendre en considération un maximum des 7 règles d'or permettant une « vraie » participation des enfants et/ou des adolescents, une participation éthique, efficace et durable<sup>4</sup> :
  1. Comprendre les droits de l'enfant.
  2. Inclure les enfants, leur donner la chance d'être impliqués (et ce à toutes les étapes du projet).
  3. Il revient à l'enfant de choisir.
  4. L'enfant doit être valorisé.
  5. L'enfant doit être aidé, accompagné.
  6. Travailler ensemble, avec l'enfant.
  7. Assurer le suivi pour l'enfant.
- Elles devront respecter toute une série de critères techniques détaillés dans la fiche annexée à cet appel. Et être transmises au Fonds, **au plus tard le lundi 4 novembre 2024**, de la façon suivante :
  - Format : 16:9 HD 1920x1080 (Codec idéal : H264, MPG4) ;
  - Durée : maximum 15 minutes, générique compris ;
  - Par courriel, accompagnées du dossier de candidature (sous la forme d'un **PDF unique** – dossier à obtenir sur simple demande via [info@fondshoutman.be](mailto:info@fondshoutman.be)) ;
  - Vous pouvez envoyer votre film Via un WeTransfer (si le fichier fait plus de 10Go) ; lien alors à préciser **dans le corps du texte du courrier ET dans le dossier PDF joint**.
- Une attention particulière sera accordée, dans la réalisation, au respect du droit à l'image de chaque personne à l'écran et au respect des droits d'auteur éventuels (utilisation d'extraits musicaux, etc.). Concernant le droit à l'image, un formulaire-type d'autorisation qu'il importe de faire signer à chaque personne filmée, photographiée ou enregistrée est joint à titre d'exemple au dossier de candidature du Fonds.
- Le montant du Prix devra être consacré à la poursuite des actions menées avec les enfants et/ou les adolescents, autant que possible en lien avec les sujets mis en avant par eux et abordés dans les courts-métrages récompensés.
- Sera jointe également au dossier : la liste et les coordonnées complètes des membres de l'équipe porteuse et des enfants et/ou des adolescents participants.

---

## A NOTER ÉGALEMENT

---

- Le Comité de Gestion du Fonds Houtman se réserve le droit d'attribuer (ou non) un ou plusieurs Prix. Il décerne les Prix sur proposition du Jury.
- Ne peuvent poser leur candidature en vue de l'obtention du Prix :
  - le personnel de l'ONE et du Fonds Houtman, leurs enfants,
  - les membres du Conseil d'Administration de l'ONE, leurs enfants,
  - les membres du Comité de Gestion du Fonds Houtman, leurs enfants,
  - les équipes composées majoritairement des membres du personnel et/ou de membres du Conseil d'Administration de l'ONE ou du Comité de Gestion du Fonds Houtman (et leurs enfants).
- Toute question relative à la recevabilité des candidatures est tranchée souverainement par le Jury.
- Conformément à la législation en vigueur, seules les personnes morales peuvent bénéficier de l'immunité fiscale du montant du Prix.
- Le Fonds Houtman se réserve le droit de publier tout ou partie des travaux récompensés, après consultation du (des) auteur(s), en mentionnant leur(s) nom(s) et – le cas échéant – fonction(s), ainsi que leur qualité de lauréat(s) du Prix du Fonds Houtman.
- Le Fonds ne pourra être tenu pour responsable si les obligations en termes d'autorisations liées au respect du droit à l'image et au respect des droits d'auteur n'ont pas été remplies par les équipes porteuses des courts-métrages soumis.

3. ASBL, AISBL, association de fait, fondation... liste non exhaustive

4. Brochure complète sur le site du DGDE : <http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=8935>.

---

## CALENDRIER

---

Le court-métrage doit être réalisé **entre février 2024**, moment de lancement de cet appel, **et le lundi 4 novembre 2024**.

Le court-métrage et le dossier de candidature doivent être renvoyés au Fonds **au plus tard le lundi 4 novembre 2024**.

Le Jury prendra connaissance des films déposés à partir du **mardi 5 novembre 2024**.

La sélection finale sera opérée pour le **deuxième trimestre 2025**.

Les Prix seront annoncés et remis lors d'une cérémonie officielle **le 23 avril 2025**.

---

## INFOS PRATIQUES

---

Adresse courriel et coordonnées pour l'envoi du court-métrage et du dossier de candidature (PDF unique), pour le **4 novembre 2024**, ou pour tout autre renseignement :

[info@fondshoutman.be](mailto:info@fondshoutman.be)

02 543 11 71

---

## ANNEXE TECHNIQUE

---

Pour que votre film soit recevable et qu'il ait une chance d'être retenu, plusieurs critères techniques devront être obligatoirement respectés.

### CRITÈRES OBLIGATOIRES :

- Le tournage doit se faire exclusivement avec des smartphones.
- Le film devra faire 15 minutes maximum, générique compris. Conseil : il est préférable de présenter un film de 3 minutes bien monté, bien réalisé, avec une narration fluide et claire, plutôt qu'un long film qui serait non ou moins abouti.
- Le film devra être présenté en version 16:9 c'est à dire filmé avec le smartphone tenu horizontalement et non pas verticalement.
- Rédigez un document qui vous autorise à diffuser l'image de tous les acteurs et figurants présents dans le film (droit à l'image – exemple de document dans le dossier de candidature du Fonds). Etablir avec les jeunes et l'association soutenant les jeunes une charte précisant la nécessité d'un engagement éthique mutuel sur la bienveillance d'autrui dans sa dignité.
- Utilisez des musiques originales et/ou libres de droits.

### QUELQUES CONSEILS PRATIQUES :

- Réaliser un film peut être long. Prenez le temps, soyez patients, recommencez si nécessaire.
- Soignez le son de votre film. Si le son est inaudible ou que les propos (dialogues) sont incompréhensibles, il ne pourra pas être retenu.
- Si vous filmez des scènes avec des dialogues, assurez-vous d'être dans un environnement sonore calme (il est possible d'utiliser des petits micros émetteurs peu coûteux).
- Soyez inventif, original, écrivez d'abord votre histoire sur papier (le scénario) et faites-le lire. N'hésitez pas à nourrir vos idées et vos personnages (intentions de jeu, déplacements, historique, etc.).
- Si vous savez un peu dessiner, faites des croquis de vos scènes (storyboard).
- Soignez chaque plan et soignez le cadre. Soignez chaque mouvement, qu'il soit lent ou rapide.
- Préparez votre tournage en amont afin d'éviter les mauvaises surprises et faites un plan de tournage (agenda, autorisations, repérages, météo, etc.).
- N'hésitez pas, le cas échéant, à répéter vos scènes avant de les tourner (s'il y a beaucoup de dialogues, par exemple).
- Si vous avez l'occasion de demander conseil à des professionnels, n'hésitez pas. Cependant le court-métrage doit être votre réalisation.
- Partagez les tâches.
- Soyez organisé avec vos rushs et notez les scènes utiles et essentielles (script).
- En règle générale, les smartphones gèrent assez bien les variations de lumières. Néanmoins, choisissez bien vos axes et vos décors. Si vous filmez la nuit, évitez les ambiances trop sombres sans apport de lumière.
- Prenez du temps pour le montage. Il existe des programmes de montage simples sur internet (DaVinci, Filmora Wondershare, iMovie, etc.). Veillez à choisir les outils les plus respectueux de la vie privée.
- Amusez-vous !